



**RÈGL. 2024-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-369 RELATIF AU
STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

ATTENDU que la Municipalité agit aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et plus particulièrement en vertu des articles 79 et suivants de cette loi;

ATTENDU que la Municipalité a adopté le 17 octobre 2022, le règlement numéro 2022-369 relatif au stationnement et à la circulation;

ATTENDU que ledit règlement numéro 2022-369 est entré en vigueur le 19 octobre 2022 et a été modifié par le règlement numéro 2024-406 entré en vigueur le 19 mars 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'annexe 3.1 concernant le stationnement interdit en tout temps;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt à la séance du 15 avril 2024, copie du projet de règlement étant également mis à la disposition du public lors de cette séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal de Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le 3^e point d'énumération de l'annexe 3.1 est remplacé par le suivant :

« Rue de l'Église (entre les intersections du boulevard du Curé-Labelle et de la rue du Couvent »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le _____ 2024 par la résolution numéro _____

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière/directrice générale

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 2024-408 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion : 15 avril 2024
Dépôt du projet de règlement : 15 avril 2024
Adoption du règlement :
Avis public et entrée en vigueur :

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce __2024.

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière/directrice générale

PROJET